Union Départementale des Premiers Secours de la Somme
U.D.P.S. 80 - 7 SQUARE YOURI GAGARINE - 80450 CAMON
http://www.udps80.com - contact@udps80.com - Tél : 0.811.380.180

FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

F.C. P.S.E. 1

Public visé :

Cet enseignement, d'une durée de **6 heures**, s'adresse à toute personne titulaire du P.S.E. 1 souhaitant mettre à jour leurs connaissances et leurs techniques, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de leur certificat.

Cette formation est ouverte y compris aux **Personnes en Situation d'Handicap** (P.S.H.).

Objectifs de la formation :

- Actualiser, maintenir, et perfectionner les connaissances techniques dans le domaine des premiers secours conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020.
- Maintenir les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Prérequis :

Personne titulaire du certificat de compétences de « Secouriste » - P.S.E. 1 ou équivalent.

Description :

Le programme s'articule autour de différentes parties établies par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestions des Crises annuellement permettant à chaque participant de maintenir l'acquisition des différentes compétences.

Ce programme annuel permet une uniformisation au niveau national des formations continues dans chaque organisme de formation.

Modalités pédagogiques :

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Moyens et supports pédagogiques :

Un aide-mémoire dématérialisé “Premiers Secours en Equipe de niveau 1” est mis à disposition de chaque stagiaire.

Modalités d’évaluation et de suivi :

A l'issue de la formation, une **attestation de formation continue**, valable de la date de délivrance jusqu'à la prochaine formation continue, et au plus tard le 31 décembre de l'année suivante, sera délivrée au stagiaire qui aura participé à toutes les parties de la formation, et qui aura fait l'objet d'un bilan favorable.

Rappel : Pour garder le bénéfice du **Certificat de compétences de « Secouriste » - Premiers secours en équipe de niveau 1**, une formation continue annuelle **d'une durée de 6 heures** au minimum, conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020, est obligatoire.

Numéro SIRET : 830 316 386 00010, Code NAF : 8559B.
Enregistrée sous le numéro32 80 01933 80. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’Etat.
« Association loi 1901, déclarée à la préfecture d’AMIENS le 01/06/2017 sous le numéro W802013907, publiée au JO le 03/06/2017. »

Profil du / des Formateur(s) :

Les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours »**, à jour de formation continue.

Elle est organisée pour un effectif de **six à dix-huit apprenants**.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Soit un formateur (responsable pédagogique) de six à douze apprenants, et deux formateurs (dont un est désigné responsable pédagogique) de treize à dix-huit apprenants.

Personne en Situation de Handicap :

Contactez notre référent « administratif, pédagogique et handicap » – monsieur BEAUVAIS Jonathan à **contact@udps80.com** ou au **0.811.380.180**.

Dernière mise à jour : 06/03/2024.